

# Cap emploi Sameth l'opérateur emploi & handicap



## Interview de Monsieur GIMENEZ

« Depuis très jeune, j'ai travaillé dans le BTP : d'abord comme manœuvre. D'intérimaire, je suis passé en CDI comme monteur d'armatures métalliques (ferrailleur bâtiment).

Avec le chantier suivant entre Cerbère et Banyuls sur mer, j'ai pu devenir chef d'équipe auprès d'une dizaine de personnes aux armatures et aux préfabriqués bétons armés.

Un chantier dans l'Hérault de quelques semaines m'a conduit à effectuer des trajets quotidiens et c'est au cours de ces déplacements que j'ai été victime d'un accident de la route. Je n'ai pas pu réintégrer mon emploi et le reclassement était non envisageable dans l'entreprise.

De gauche à droite : Monsieur GIMENEZ, récompensé pour son parcours lors de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, Monsieur Olivier PINAULT, Conseiller insertion professionnelle Cap emploi-Sameth 66, Véronique QUEMENER, directrice Cap emploi-Sameth 66 et Philippe AMERICH, chargé de relation entreprises Cap emploi-Sameth 66



### Comment vous êtes vous reclassé ?

Par cet accident c'est toute ma carrière qui a été réorientée. J'ai dû repenser mon poste de travail pour être plus sédentaire. J'ai accepté un poste de technicien dans le bâtiment. Puis un second dans le génie climatique et j'ai saisi l'occasion de me former en alternance au CFA Tecnosud pour devenir chargé d'affaires conducteur de travaux. J'ai rejoint ensuite d'autres entreprises et par des formations internes et un travail personnel important après les journées de travail, j'ai pu accéder à d'autres responsabilités. La reconnaissance TH Travailleur Handicapé) a été un véritable facilitateur car ce statut m'a permis de financer des formations pour me reclasser.

### Avez-vous été accompagné dans cette reconversion ?

Oui, tout au long de ce processus de reconversion, j'ai été accompagné par Cap emploi pour l'accompagnement au projet de formation et l'appui à la constitution des aides financières à la formation.

## **Aujourd'hui, vous avez un nouveau projet: créer votre propre activité. Qu'est-ce qui a motivé cette envie et cette volonté de devenir chef d'entreprise ?**

*Dans le courant de l'année 2016, après une fin de contrat de travail, j'ai souhaité lancer ma propre structure.*

## **La CCI vous a accompagné à la réalisation de votre projet, en quoi les conseils d'un professionnel vous ont été utiles ?**

*La CCI de Perpignan, plus précisément le pôle Sud Formation a été d'une aide capitale, véritablement. Quand on lance un tel projet on se persuade (parce qu'on y croit !) que la volonté, l'action, l'investissement personnel et ses qualités seront suffisants. Un œil extérieur, hors de la famille et des proches, investi d'une expérience en la matière, c'est non seulement un plus mais nécessaire. On mise souvent tout sur un projet de création. Cela a été le cas pour nous donc autant le souligner pour tous ceux qui souhaitent se lancer.*

*L'accompagnement par Sud Formation permet de se perfectionner sur les axes moteurs d'une création d'entreprise :*

*Étude marketing*

*Analyse financière*

*Aspects juridiques*

*Avec des outils appropriés, au sein de l'organisme de formation, sous l'égide de référents spécialistes.*

*Au fil des semaines la teneur de votre projet se développe et les contours se modélisent mieux. A l'issue des sept semaines, après avoir validé plusieurs étapes clef, vous présentez votre projet au jury et vous êtes fin prêt à lancer votre entreprise. C'est passionnant, enrichissant, et on se fait des amis en plus ! Ce parcours a donc été un vecteur d'amélioration car il m'aura permis de progresser sur plusieurs aspects qui font ensuite la vie de l'entreprise. Il faut pouvoir mettre un maximum de chances de son côté quand on se lance. Cela passe par une préparation sans faille très importante.*

## **Qu'auriez-vous à transmettre de votre expérience à une personne nouvellement reconnue travailleur handicapé ?**

*Être TH (Travailleur Handicapé) n'est pas synonyme de voie de garage, dans mon cas c'est même l'inverse et cela a été un vecteur de requalification professionnelle. Avec les aides en place (comme CAP EMPLOI, MDPH66, Pôle emploi...) et aussi la volonté d'y arriver, on peut porter un projet de création ou de reprise d'entreprise. »*

**en savoir plus : [www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org) . Cheops le réseau des associations gestionnaires des OPS Cap emploi - Sameth**



se désabonner : [cheops@cheops-ops.org](mailto:cheops@cheops-ops.org)